
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Inauguration du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc par les RD 4 et RD 390
Un ouvrage alliant sécurité et traitement écologique**

5 juillet 2018

Déviation promise, déviation due, la mise en service du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc inauguré le 5 juillet a été effective comme prévu à la fin du mois de juin, après 22 mois de travaux.

En chiffres :

- Longueur de **2,5 km** entre le giratoire dit « des canoës », sur la route des Gorges, et le pont sur l'Ibie, route de Saint-Remèze, ainsi que le raccordement de la route de Lagorce via un nouveau carrefour giratoire.
- Trafic estival : 12 000 à 15 000 véhicules/jour
- Montant de l'opération : 6,9 M€
- Financement par le Département : 4,025 M€
- Financement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 2,875 M€

Depuis le nouveau giratoire, l'aménagement consiste en un recalibrage de la RD4 jusqu'au pont sur l'Ibie, ainsi que d'une déviation de la route permettant de supprimer l'actuel carrefour dangereux entre la RD 1 et la RD 4.

La déviation est ponctuée :

- en milieu de parcours, d'un carrefour giratoire desservant le pôle multimodal et le parking de Ratière, ainsi que le collège Henri Ageron.
- dans sa section Nord, d'un demi-carrefour pour desservir le prochain gymnase jusqu'à la déviation.
- dans sa section Sud, d'un demi-carrefour sur lequel débouche l'actuelle RD 390.

Cette nouvelle infrastructure desservira des sites majeurs, essentiels pour le développement économique, et sera utilisée désormais pour le transit entre la vallée du Rhône et les Gorges de l'Ardèche, via Bourg-Saint-Andéol, Saint-Remèze et La Caverne du Pont d'Arc.

Elle permettra par ailleurs de désengorger l'entrée Est du bourg-centre de Vallon Pont d'Arc qui connaît, particulièrement en période estivale, une circulation dense avec de nombreux véhicules de tourisme, autocars et autres transports de canoës.

Un chantier inscrit dans son environnement

Il est aisé de dire que cette déviation s'inscrit dans son environnement local, par plusieurs aspects :

- D'abord par la desserte des grands équipements publics récemment réalisés ou à venir (pôle multimodal de Ratière, collège et gymnase de Vallon)
- Ensuite par les entreprises locales ayant travaillé sur le chantier : Laurans, Audouard, Berthouly, TP 2000, Marron, Jouve et Cunha Adao.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



- Enfin, par une logique de travaux visant à aménager au mieux ce territoire très touristique, afin de le préserver au mieux. Les travaux inscrits dans l'Opération Grand Site (OGS) du Pont d'Arc, tels que le parking Belvédère-Pont d'Arc et la plage amont, ainsi que ceux prévus pour le réaménagement du boulevard des canoës à Vallon Pont d'Arc (en lien avec la commune) en sont une belle illustration.

Cette volonté d'inscrire le territoire dans une démarche de qualité environnementale s'est également traduit dans plusieurs phases du chantier.

Ainsi, dans un souci de préservation des ressources naturelles en matériaux, **les travaux de terrassement présentent la particularité d'une réutilisation sur place des limons du site** pour la réalisation de l'assise de la chaussée.

Cette technique est assortie d'un traitement adapté à la chaux permettant d'assécher naturellement le limon nécessaire. Ainsi, le sous-sol sera plus solide : on parle d'une opération permettant de conforter la portance du sous-sol dans les matériaux d'apport. Plus la portance du sous-sol est solide, moins l'épaisseur de couche de forme est importante, limitant ainsi la nécessité d'apporter des matériaux extérieurs.

De plus, **toute la maçonnerie a été conçue en pierre calcaire locale.**

Cette restriction de nouveaux apports limite de plus les mouvements de camions nécessaires à l'acheminement de ces matériaux (roches...) provenant des carrières environnantes.

La sécurité des riverains est également prise en compte avec la création de contre-allées et des carrefours aménagés pour une desserte sécurisée des quartiers d'habitation Chastelas et Planas, Vieux Vallon, Joncier et Chaude-Bois.

Enfin, des écrans acoustiques seront posés afin de protéger les habitations les plus proches.

Une volonté écologique qui se poursuit dans les usages prévus de cette déviation

Cette déviation permet de finaliser la continuité des surlargeurs cyclables entre Bourg-Saint-Andéol et Vallon Pont d'Arc, jusqu'à la plaine des Mazes.

Les usagers pourront profiter du prochain aménagement paysager mettant en valeur le vignoble environnant, par ailleurs préservé durant toute la durée du chantier.

Ils pourront également déposer leur voiture pour emprunter les navettes mises à leur disposition au pôle multimodal de Ratière.

